Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

> Contre : Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s) :

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

### Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.J.J....

et publication du

.......

## 2019-1704-1: FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2019, à savoir la taxe d'habitation (T.H.), la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.), et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.).

Elle précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2019, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal.

Elle propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition 2018 au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de maintenir en 2019 les taux des 3 taxes directes, comme suit :

TAXES	Taux de l'année 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2018
TH	8.28	8.28	827 300	68 500
TFB	11.54	11.54	1 117 000	128 902
TFNB	27.37	27.37	22 300	6 104
			Produit fiscal attendu	203 506

**DONNE** pleins pouvoirs à Madame la Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;

**INDIQUE** que le produit fiscal attendu pour l'année 2019 est donc de 203 506 euros





Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

Contre : Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

#### Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

#### Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.1.1

et publication du

......

## 2019-1704-2 - BUDGET COMMUNE : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

**VOTE** le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOU

Le Maire,

S ACCOUS airie@accous.fr



## Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

## Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 7 Contre :

Contre : Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, MIle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

### Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Etai(ent) excusé(s):

Mme BERDOY Anne, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric

A été nommé comme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

## Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du

.....

## n°2019-1704-3 - BUDGET COMMUNE : Vote du Compte Admnistratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

## Investissement

## Dépenses

Prévu	1 316 120.39
Réalisé	817 412.21
Reste à réaliser	296 989.50

## Recettes

Prévu	1 316 120.39
Réalisé	642 522.30
Reste à réaliser	119 704 00

## **Fonctionnement**

## Dépenses

Prévu	1 275 770.13
Réalisé	682 214.29
Reste à réaliser	0.00

## Recettes

 Prévu
 1 275 770.13

 Réalisé
 1 189 395.50

 Reste à réaliser
 0.00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement - 174 889.91 Fonctionnement 507 181.21 **Résultat Global 332 291.30** 



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS Le Maire,



## Acte certifié exécutoire

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour: 9

Contre: Abstentions: Etaient présents

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

Etai(ent) absent(s):
M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme secrétaire de séance : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du ;

.....

## 2019-1704-4 - BUDGET COMMUNE : Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le même jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	217 027.08
- un excédent reporté de :	290 154.13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	507 181.21
- un déficit d'investissement de :	174 889.91
- un déficit des restes à réaliser :	177 285.50
Soit un besoin de financement de	352 175.41

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit:

> RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2018 : EXCEDENT 507 181.21

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 352 175.41 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 155 005.80

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT 174 889.91



#### Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

Contre : Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

#### Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du !

......

## 2019-1704-5 - BUDGET AEP : Examen et vote du Compte de gestion 2018

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

#### VOTE

le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS Le Maire,



) ACCOUS airie@accous.fr



- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 7 Contre :

Abstentions:

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

#### Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIle CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERDOY Anne, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric

A été nommé comme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

#### Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..l.J....

et publication du :

......

## 2019-1704-6 - BUDGET AEP : Vote du Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

## Investissement

## Dépenses

Prévu	58 723.76
Réalisé	30 183.55
Reste à réaliser	18 113.00

#### Recettes

Prévu	58 723.76
Réalisé	58 723.76

Reste à réaliser 0.00

## **Fonctionnement**

## Dépenses

Prévu	111 080.26
Réalisé	104 012.29
Reste à réaliser	0.00

## Recettes

 Prévu
 111 080.26

 Réalisé
 116 239.63

 Reste à réaliser
 0.00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	28 540.21
Fonctionnement	12 227.34
Résultat Global	40 767.55





Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

> Contre : Abstentions :

### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

### Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

## Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du

.....

## 2019-1704-7 - BUDGET AEP : Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de : 5 398.92
un excédent reporté de : 17 626.26
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 12 227.34

un excédent d'investissement de : 28 540.21
un déficit des restes à réaliser 18 113.00
Soit un excédent de financement de 10 427.21

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2018 : EXCEDENT 12 227.34

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0.00

## RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 12 227.37

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT 28 540.21





Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

> Contre : Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

### Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du

.J.J....

## 2019-1704-8 - BUDGET LOT ISEYE: Examen et vote du Compte

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### VOTE

le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOLE D'ACC Le Maire

> S ACCOUS airie@accous.fr



### Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint du Maire.

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 7 Contre :

Contre : Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIle CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERDOY Anne, M. BERGEZ Eric, M. BORDENAVE LAPLACE Eric

A été nommé comme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

## et publication du :

......

## 2019-1704-9 - BUDGET LOT ISEYE : Vote du Compte Administratif 2018

Le Consell Municipal, réuni sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

## Investissement

### Dépenses

Prévu	90 000.00
Réalisé	20 233.01
Reste à réaliser	0.00

#### Recettes

Prévu	90 000.00
Réalisé	0.00
Reste à réaliser	0.00

## **Fonctionnement**

## Dépenses

Prévu	38 500.00
Réalisé	5 332.88
Reste à réaliser	0.00

## Recettes

Prévu 38 500.00 Réalisé 0.00 Reste à réaliser 0.00

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement - 20 233.01 Fonctionnement - 5 332.88 **Résultat Global** - 25 565.89





Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

> Contre : Abstentions :

### Etaient présents

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

#### Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du

.J.J....

## 2019-1704-10 - BUDGET LOT ISEYE : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de

l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître

un déficit de fonctionnement de : 5 332.88
un déficit reporté de : 0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 5 332.88

un déficit d'investissement de :
un déficit des restes à réaliser
Soit un besoin de financement de
20 233.01
0.00
20 233.01

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2018 : DEFICIT 5 332.88

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERCE (1068) 0.00

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 5 332.88

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT 89 794.18





Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 5

Contre: Abstentions: 4

#### Etaient présents

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

## Date de convocation 13/04/2019

## <u>Date d'affichage</u> 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du

../../....

## 2019-1704-11: BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

## **Investissement**

Dépenses : 638 875,53

Recettes: 816 161.03

## **Fonctionnement**

Dépenses 1 142 588.80

Recettes: 1 142 588.80

## Pour rappel, total budget

## **Investissement**

Dépenses: 935 865.03 (dont 296 989.50 de RAR)

Recettes: 935 865.03 (dont 119 704.00 de RAR)

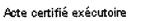
## **Fonctionnement**

Dépenses : 1 142 588.80 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 1 142 588.80 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS

Le Maire,





- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 5 Contre :

Abstentions: 4

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.......

## 2019-1704-12 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

## **Investissement**

Dépenses: 48 486.21

Recettes: 66 599.21

## **Fonctionnement**

Dépenses: 116 420,34

Recettes: 116 420.34

## Pour rappel, total budget

## **Investissement**

Dépenses: 66 599.21 (dont 18 113.00 de RAR)

Recettes: 66 599.21 (dont 0,00 de RAR)

## **Fonctionnement**

Dépenses: 116 420.34 (dont 0,00 de RAR)

Recettes: 116 420.34 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS Le Maire,





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

## Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 5 Contre :

Abstentions: 4

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mille CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

## Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du :

.....

## 2019-1704-13 : BUDGET LOT ISEYE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2619

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

## Investissement

Dépenses: 117 504.18

Recettes: 117 504.18

## **Fonctionnement**

Dépenses : 50 332.88

Recettes: 50 332.88

## Pour rappel, total budget

## Investissement

Dépenses: 117 504.18 (dont 0,00 de RAR)

Recettes: 117 504.18 (dont 0,00 de RAR)

## **Fonctionnement**

Dépenses :

50 332.88 (dont 0,00 de RAR)

Recettes:

50 332.88 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS Le Maire,





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

> Contre : Abstentions :

#### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Date de convocation 13/04/2019

#### Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

..l..l....

## 2019-1704-14 - EMPLOI PATRE 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet pour assurer le gardiennage du bétail, le suivi des mouvements de bétail, l'entretien des clôtures et des points d'eau, la communication des incidents aux éleveurs et à la Commune.

L'emploi serait créé pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre 2019.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de six mois par période de douze mois.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 362.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques par délibération du Conseil Municipal en date du 13/10/2017.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre 2019, d'un emploi non permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe.

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 362.

**AUTORISE** 

le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération.

**PRECISE** 

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS

Le Maire,



- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien. Mile

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages exprimés :

Abstentions:

Pour:9

Contre:

Etai(ent) absent(s):

Etalent présents :

Procuration(s):

CRESPO HERNANDEZ Hélène

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme secrétaire de séance : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Date de convocation 13/04/2019

Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du

......

## 2019-1704-15 - ESTIVES : Subvention gardiennage

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mesure 7-6B. l'embauche d'un pâtre afin d'assurer le gardiennage du bétail en estive serait susceptible d'obtenir un financement à hauteur de 70% du coût total de l'embauche.

Elle présente le projet d'embauche dont le coût mensuel s'élève à 2 500 €.

L'embauche du salarié serait réalisée sur une période allant du 1er juin 2019 au 15 octobre 2019, soit un coût total prévisionnel de 11 250 € relatif à l'embauche.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE le projet cité ci-dessus.

CONSTATE que la dépense est évaluée à 11 250 €

SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat).

FIXE le plan de financement de la façon suivante :

- dépense subventionnable : 11 250.00 € : 7875.00€ - subventions (70%)

- autofinancement (30%) : 3 375,00 €,

## **DECIDE** de réaliser l'embauche suivant le calendrier ci-dessus :

- date d'embauche : 1<sup>er</sup> juin 2019 date de fin d'embauche : 15 octobre 2019,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions et à signer les documents se rapportant au projet précité.





Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 6

Contre : Abstentions : 3

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Date de convocation 13/04/2019

2019-1704-16: ECOLE Fixation de la participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique d'Accous, applicable pour les années scolaires 2017/2018 – 2018/2019 – 2019/2020

#### Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.......

et publication du :

.....

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la rentrée scolaire 2017-2018, les écoles de Lées Athas et d'Osse en Aspe sont fermées, l'école d'Accous, regroupant les classes maternelles, et l'école de Bedous, les classes élémentaires, accueillent tous les enfants de la Vallée, à l'exclusion des enfants de Borce, Cette Eygun, Etsaut et Urdos, ces 4 communes disposant d'une école à Etsaut.

L'article L212-8 du code de l'éducation dispose que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait en accord entre le commune d'accueil et la commune de résidence. »

Les maires concernés ont été conviés par les maires d'Accous et de Bedous le 7 mars dernier pour fixer les montants de participations.

Les maires d'Accous et de Bedous leur ont soumis le récapitulatif de leurs dépenses comprenant les dépenses d'entretien des bâtiments, de personnel, des frais pédagogiques et celles liées au fonctionnement de la cantine.

Après discussion, pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, les maires se sont entendus sur la fixation d'une participation par élève qui s'élèverait :

- pour l'école d'Accous à 750 euros
- pour l'école de Bedous à 550 euros

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE la participation scolaire applicable pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020 par élève :

- pour l'école d'Accous à 750 €,
- pour l'école de Bedous à 550 €.

## **DECIDE**

qu'il sera fait recette des sommes versées au chapitre « 70 », article 70878 ou 7087 suivant nomenclature « remboursement de frais par d'autres redevables » en perception des sommes dues par les communes extérieures.





- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 8 Contre : Abstentions : 1 Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Date de convocation 13/04/2019

> Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.......

et publication du

......

2019-1704-17 : CCHB Report du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la CCHB

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit un transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Toutefois, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 offre aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement la possibilité de s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette opportunité est également offerte aux Communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative au 5 août 2018 les missions relatives au service public d'assainissement non collectif (cas de la Communauté de communes du Haut Béarn). Dans l'hypothèse d'une minorité de blocage, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a lieu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Considérant que la Commune est membre de la Communauté de communes du Haut Béarn,

Considérant que la Communauté de communes n'exerçait pas les compétences « eau » et « assainissement collectif » au 5 août 2018 et exerçait les missions relatives au service public d'assainissement non collectif au titre des compétences facultatives,

Considérant que la Commune souhaite reporter le transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » au 1er janvier 2026,

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

de demander le report du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté de communes du Haut Béarn au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**CHARGE** 

Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS

Le Maire,



#### Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9

Contre : Abstentions :

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

### Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

## Date de convocation 13/04/2019

## Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du :

../../....

## 2019-1704-18 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Madame le Maire propose à l'assemblée les montants de subventions aux associations pour l'année 2019 suivants :

Nom Associations	Montant subvention (€)	
Accous d'Ailes	1 000	
Accous VTT	500	
Accous VTT (évènement)	1 000	
ADMR (aide à la personne)	1 609.16	
AFM (téléthon)	100	
Amicale Pompiers Lescun	300	
Amicale Pompiers Bedous	550	
Clarina (évènement)	800	
Comité des Fêtes d'Accous	5 500	
Fair à cheval	300	
Foyer Rural Aspois	800	

TOTAL	17 859.16
Club du 3è âge de Bedous	300
Gymn'Aspe	100
CODDA (aide alimentaire)	150
Union Sportive Aspoise	800
Ski Club Aspois	500
Secours Populaire	150
Phonies Bergères	1 500
Partage et Culture	600
Mont en Aspe	500
Hand Ball Club	800





Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9 Contre :

Abstentions:

#### Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

#### Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mlle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

#### Date de convocation 13/04/2019

#### Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du

......

## 2019-1704-19 : TOUR DU POEY Présentation et plan de financement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Aménagement du Tour du Poey.

Elle explique ensuite en détail le projet et indique que le montant total prévisionnel des travaux est évalué à 14 800 € T.T.C.

Elle présente le plan de financement de l'opération :

Montant des travaux	(en €)	Financements	(en €)
Achat mobilier et panneaux	10 900.00	Département (30%)	4 440.00
Modification du sentier et aménagements	3 900.00	Autofinancement (70%)	10 360.00
Total travaux	14 800.00	Total financement	14 800.00

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet,

Ouï, l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

**APPROUVE** 

le projet d'Aménagement du Tour du Poey

pour un montant de 14 800 € TTC.

APPROUVE décrit ci-dessus.

le plan de financement de l'opération, tel que

SOLLICITE

la subvention citée dans le tableau ci-dessus.



Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9 Contre :

Abstentions:

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIIe CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme <u>secrétaire de séance</u> : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Date de convocation 13/04/2019

Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.J.J....

2019-1704-20 : CENTRE EQUESTRE Choix du repreneur

Madame le Maire rappelle que depuis Novembre 2018, le centre équestre d'Accous est inoccupé suite à l'arrêt d'activité de l'association Equid'Aspe.

La Commune a donc largement fait savoir que son centre équestre serait libre à partir de fin 2018, et que les personnes intéressées à sa reprise devaient contacter la mairie.

Deux candidatures, ont été reçues :

- Une candidature de M. Éric BONNEMAZOU par ailleurs gérant du centre de randonnée « RandoCheval » à Accous.
- Une candidature de M. Didier SUPERVIELLE par ailleurs gérant du poney club « Les petits sabots » à Monein.

Dans un premier temps, les deux candidats ont été reçus par Madame le Maire et le Monsieur le 1er Adjoint. Ils ont pu visiter le centre équestre, et prendre connaissance des conditions posées par la Commune pour la reprise du Centre.

Ces conditions sont les suivantes :

- Maintenir une activité « centre équestre » sur le site d'Accous si possible toute l'année, ou à minima pendant les périodes de vacances scolaires.
- Partager l'usage de la carrière avec les cavaliers particuliers regroupés au sein de l'association « Fair à Cheval »

 Partager l'usage d'un des 3 box du centre avec les propriétaires de chevaux de trait regroupés au sein de l' « association des chevaux de trait »

Dans un second temps les deux candidats ont été invités à adresser une offre écrite à la Commune, et à présenter cette offre oralement lors d'une réunion informelle du Conseil municipal, tenue le 8 Mars dernier en présence de 6 conseillers municipaux.

Madame le Maire rappelle les principales caractéristiques des deux offres reçues. Elle demande ensuite au Conseil de se prononcer sur le choix du repreneur.

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal a voté.

Ont obtenu:

Abstention 1 voix
M. BONNEMAZOU 1 voix

M. SUPERVIELLE 7 voix

En conséquence, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de choisir **M. SUPERVIELLE** (ou toute personne morale qui s'y substituerai) pour exploiter le centre équestre de la Commune.

DEMANDE

à Madame le Maire de signer avec celui-ci une Convention d'Occupation du Domaine Public, ladite convention devant s'inspirer largement de la convention précédemment signée avec l'association Equid'Aspe.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ACCOUS

Le Maire.



Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents : 6

Absents: 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour: 9 Contre :

Abstentions:

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

Etai(ent) absent(s):

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme secrétaire de séance : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Date de convocation 13/04/2019

Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

......

et publication du

.....

## 2019-1704-21: Remboursement facture à M. DOUMECQ

Madame le Maire explique à l'Assemblée, que la Commune souhaitait acquérir un nouvel équipement de sonorisation, l'ancien ne fonctionnant plus.

Ce matériel étant utilisé principalement par l'Association Partage et Culture sur la commune, le choix du nouveau matériel a été fait par M. DOUMECQ François, membre de cette association

Par erreur, ce dernier a réglé la facture correspondante.

La Commune doit donc rembourser la somme de 400 € à M. DOUMECQ François.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCQ aSD'A Le Maire

> ACCOUS airie@accous.fr



- Par publication ou notification le 18/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

Séance du 17/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 6

Absents: 5

Nombre de suffrages

exprimés: Pour: 9 Contre :

Abstentions:

## Etaient présents :

M. ASSERQUET André, Mme BERGES Paule, M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, Mile CRESPO HERNANDEZ Hélène

## Procuration(s):

Mme BERDOY Anne donne pouvoir à M. ASSERQUET André, M. BERGEZ Eric donne pouvoir à MIle CRESPO HERNANDEZ Hélène, M. BORDENAVE LAPLACE Eric donne pouvoir à Mme BERGES Paule

## Etai(ent) absent(s)

M. PRIEUR Gilles, M. ROCHET MIRASSOU René

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 avril dernier, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

A été nommécomme secrétaire de séance : M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien

Date de convocation 13/04/2019

Date d'affichage 13/04/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.......

et publication du :

......

## 2019-1704-22 : SITE INTERNET : remboursement frais d'hébergement WIX

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée l'existence du site internet de la Commune sur https://www.accous.fr/.

Le règlement pour la mise en ligne du site ne pouvant s'effectuer que par carte bleue. Madame le Maire a dû effectuer ce paiement avec sa propre carte.

Elle présente la facture correspondante d'un montant de 118.80 €.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE le remboursement de 118.80 € à Madame le Maire.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



) ACCOUS airie@accous.fr



- Par publication ou notification le 18/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019